



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_05_011**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE CORSE

Date de Convocation : 22/04/2026 Date d’Affichage : 22/04/2026

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 25

Votants : 31 - Absents : 6

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstentions : 0

L’an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : 25 : Dominique BACCARELLI ; Laurent ALBERTINI ; Madeleine ANTONA-POLIDORI ; Yves BIAGGI ; Alain CLEMENCEAU ; Robin CROS ; Marie-Jeanne FANTOZZI ; Maurice FORNALI ; Simon GASSMANN ; Pascal GIAFFERI ; Michele GUIDI ; Jean-Toussaint MORGANTI ; Claudia MOSCONI ; Jean-Claude PIAZZA ; Marie-José PIERALLI ; Nicolas QUILICI ; Patrice QUILICI ; Gérard ROMITI ; Patrick SANGUINETTI ; Jean-Louis SANGUINETTI ; Anne-Laure SANTUCCI ; Ghjuvan-Matteu SUSINI ; Raphaël VILLORESI ; Ange-Pierre VIVONI ; Jean-Marcel VUILLAMIER.

Absents ayant donné pouvoir : 6 : Paule GUELFY à Raphaël VILLORESI ; François-José MARTINI à Jean-Toussaint MORGANTI ; Evelynne MERCIADRI à Marie-Jeanne FANTOZZI ; Marie-José MONTI à Ange-Pierre VIVONI ; Audrey PARDINI à Jean-Marcel VUILLAMIER ; Guy VECCHIONI à Simon GASSMAN.

Etaient absents : 6 : Jean-Marie DOMINICI ; Thomas MICHELI ; François ORLANDI ; Monique PELLO ép TORRE ; Jean-Antoine RINGIONI ; Christian TILLIER.

Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER a été élu secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Président explique aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du plan de gestion des déchets, la Communauté de Communes du Cap Corse a répondu à un appel à projets national catégorie « hors foyer » de l’organisme CITEO et a été retenue afin de bénéficier d’une aide dans le cadre du déploiement de moyens de tri dans les lieux touristiques (ports, plages, etc ...).

La totalité de l’opération est estimée à 639 147 €.

L’aide accordée par l’organisme CITEO s’élève à 242 875 € soit 38 % du montant de l’opération.

La communauté de communes du Cap Corse souhaite en complément solliciter pour ce projet, un financement à hauteur de 40% de l’Office de l’Environnement de Corse conformément au plan de financement suivant :

Financeurs	%	Montant HT
CITEO	38%	242 875 €
Office de l'Environnement de Corse	40%	255 659 €
Communauté de communes du Cap Corse	22 %	140 613 €
Total	100%	639 147 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

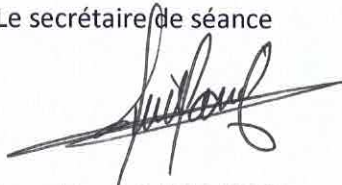
Vu les statuts de la communauté de communes du Cap Corse ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide :

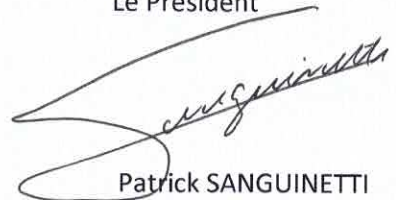
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Office de l'Environnement de Corse ;
- **DE DONNER DELEGATION** au président pour engager toute démarche utile à la bonne réalisation de l'opération ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la communauté de communes pour cette opération.

Le secrétaire de séance



Jean-Marcel VUILLAMIER

Le Président



Patrick SANGUINETTI